

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 10 décembre 2019

CP2019_12_27
id. 4918

Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**ELECTRIFICATION RURALE
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2019**

Lors de sa séance du 3 avril 2019, l'Assemblée départementale a voté une

autorisation de programme d'un montant de 686 021 € au titre du programme 2019 d'électrification rurale.

Aujourd'hui, Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, la répartition des crédits départementaux 2019 sur différents projets de renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

Ainsi, le programme départemental 2019 retenu par le syndicat départemental d'énergie (joint en annexe I) s'élève à 857 526 € HT. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation du Département sera de 686 021 €.

La situation budgétaire sera la suivante :

- autorisation de programme 686 021 €
- engagement à ce jour 0 €
- engagement à la présente commission 686 021 €
- disponible 0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le programme de travaux, ci-annexé, établi par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement de l'exercice 2019 (programme départemental) pour un montant de 857 526 € HT ;
- Approuve l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 686 021 € au syndicat départemental d'énergie pour des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département tels que définis en annexe 1 ;

- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 74 (ELER-STA04047) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC